

P2613-Assurances

Questions - Réponses

Questions 1

Bonjour. Pour le lot RCMS merci de nous donner le nombre de préposés concernés et le CA ou recette. Merci

Le nombre de préposés est de 579, c'est le nombre maximum de postes autorisés (salariés) et 35 administrateurs suppléant inclus.

Pour ce qui est des recettes, elles sont estimées à 2,5 M€ pour 2026.

Questions 2

Bonjour Pour le lot RCMS vous nous indiquez que les 579 préposés sont concernés par l'assurance RCMS ? Nous devons connaître le nombre de mandataire sociaux concernés svp Merci

Les mandataires sociaux concernés sont les 35 membres du Conseil d'Administration et la Direction de l'INRS qui comporte 6 directeurs.

Questions 3

Bonjour Lot FLOTTE le parc comporte -il des véhicules de plus de 9 places ? Dans l'affirmative, merci de nous transmettre la liste des véhicules concernés, l'usage précis de ces véhicules, les personnes transportées et la fréquence des trajets.

Non, l'INRS ne possède aucun véhicule de ce type dans sa flotte.

Questions 4

Déterminez-vous des espèces, titres et valeurs en coffre-fort et/ou en meuble fermé ? Dans l'affirmative, souhaitez-vous les couvrir contre le vol ? Pour quel plafond de garantie ?

L'INRS ne détient aucun titre de valeur ni coffre-fort. La garantie n'est donc pas souhaitée.

Questions 5

Assurance Dommages aux Biens 1ère ligne Bonjour, merci de nous préciser le type de biens contenus dans les chambres froides. Cordialement

Les chambres froides abritent des denrées alimentaires à destination du restaurant collectif d'entreprise.

Questions 6

-Contenu des chambres froides Bonjour, merci de confirmer que le plafond souhaité pour les denrées alimentaires du restaurant collectif est de 500 000 € par sinistre.

Non, le plafond peut être ramené à 20 000 € par sinistre.

Questions 7

Lot n°1 - RC Bonjour, nous constatons des incohérences entre les plafonds "Tous dommages confondus" et "Dommages corporels" ainsi que pour la "responsabilité professionnelle". Merci de modifier le CCTP avec les bons plafonds.

Pas d'incohérence relevée, le tableau page 5 du CCTP est juste.

Questions 8

-LOT 4 AUTOMOBILE Bonjour, merci de nous communiquer le poids des engins et des tracteurs ou les cartes grises

Les tracteurs Renault et John Deer affichent un PTAC de 3500 kg, le tracteur Yanmar, un PTAC de 1500 kg, le broyeur SEE 750 kg. Les autres engins sont des tondeuses autotractées (PTAC +-650 KG) non immatriculées et sans CG, idem pour les chariots élévateurs qui sont de taille standard.

Questions 9

LOT 4 AUTOMOBILE Nous vous remercions pour les véhicules utilitaires 29 à 40 de nous indiquer les valeurs assurées.

Nous ne connaissons pas la valeur des VU. Nous mettons à disposition les cartes grises des 3 tracteurs et du broyeur. Les autres engins sont des tondeuses autotractées (PTAC +-650 KG) non immatriculées et sans CG, idem pour les chariots élévateurs qui sont de taille standard.

Question 10

Concernant le lot flotte, nous n'avons pas d'informations concernant les véhicules 527ALQ54, DM136RP et DM6309 RP. Pourrions-nous avoir les cg svp ? Pas de précisions sur les 3 GOUPIL. Peut-on avoir les cartes grises svp ?

Les 3 véhicules cités sont les 3 goupils, strictement identiques, dont les cartes grises sont mises à disposition.

Question 11

Les bâtiments sont-ils classés ERP ? si c'est le cas, merci de bien vouloir nous fournir les procès-verbaux des dernières commissions de sécurité.

Seuls les bâtiments 29 et 40 sont classés ERP (le 29 en partie seulement), les autres relèvent du Code du Travail. Les derniers PV des commissions de sécurité sont mis à disposition.

Question 12

Pour le lot 4 flotte automobile et risques annexes, je vous remercie de bien vouloir nous préciser le kilométrage annuel parcouru dans le cadre de l'auto mission.

Les informations relatives au kilométrage annuel sont déjà disponibles dans le document « 2 Eléments techniques » du lot N°4.

Question 13

Pour le lot 4 l'auto mission la rubrique nombre de kms parcourus n'est pas complétée, il est indiqué 579 bénéficiaires. Souhaitez-vous une cotisation basée sur le nombre de bénéficiaire ou sur le kilométrage parcouru ?

Les informations relatives au kilométrage annuel sont disponibles dans le document « 2 Eléments techniques » du lot N°4, dans un tableau intitulé « suivi du kilométrage des véhicules », en page 6 du questionnaire.